EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 68

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À LA DIRECTION DE L'URBANISME / SERVICE DU FONCIER

Aux termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents non titulaires dans 5 cas limitativement énumérés dont 2 sont applicables aux communes de la strate démographique de Clermont-Ferrand.

- ✓ Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

- ✓ Pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Un poste d'attaché territorial, négociateur immobilier à la direction de l'urbanisme, a fait l'objet d'une publication en avril 2013 auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Toutefois, il n'a pas été possible de le pourvoir par voie statutaire.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, un engagement suffisamment long est nécessaire. Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi 84-53 sus visée.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que le cadre d'emplois de référence, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2014.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2013

Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE
<u>Fonctions</u> : négociateur immobilier Chargé de contribuer à la mise en œuvre des projets d'urbanisme de la collectivité en procédant à l'acquisition de biens immobiliers **<u>Missions</u> :** -Participe aux réunions préparatoires afin de définir et concevoir les projets fonciers de la collectivité et assure l'instruction des dossiers administratifs en relation avec les services techniques, - Estime les biens à acquérir en liaison avec le service des domaines et procède à l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, - Estime et met en vente les biens communaux, -Assure le suivi des dossiers transmis aux études notariales et le fichier patrimonial. **<u>Profil</u> :** - Titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique (bac + 3 minimum), - Connaissances reconnues en droit public, droit civil, droit de l'urbanisme et droit immobilier, - Première expérience en collectivité territoriale souhaitée.	**A**	**3 ans**	**Cadre d'emplois des attachés territoriaux**